



**REPUBLIQUE DU NIGER**

-----

**MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

-----

**SECRETARIAT GENERAL**

-----

**DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PROGRAMMATION**

**Rapport Annuel d'Activités du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement**

\*\*\*\*\*

**Année 2014**

**Juin 2015**

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>Page</b>
<b>ABREVIATIONS</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>ACTIVITES DU VOLET A:GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>7</b>
<b>1 Amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau</b>	<b>7</b>
1.1 La gestion intégrée des ressources en eau est effective et efficace	7
1.2 Les réseaux d'observation et d'analyse sont optimisés et modernisés	7
1.3 Les bases de données (dont IRH/SIGNER) sont actualisées	7
<b>ACTIVITES DU VOLET B : EAU POTABLE EN MILIEU RURAL</b>	<b>8</b>
<b>2 Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural</b>	<b>8</b>
2.1 Le taux de couverture des besoins en eau potable en milieu rural est porté à 80% en 2015	8
<b>Calcul des indicateurs : TCg, TAt et TP.</b>	<b>9</b>
2.2 La proportion des ouvrages non fonctionnels est réduite de moitié de 2009 à 2015	11
<b>ACTIVITES DU VOLET C : ASSAINISSEMENT DE BASE (RURAL &amp; URBAIN)</b>	<b>12</b>
<b>3 Amélioration des pratiques d'hygiène et d'Assainissement à travers le changement de comportement</b>	<b>12</b>
3.1.Des ouvrages d'assainissement autonome sont subventionnés à titre de démonstration en accordant la priorité aux populations les plus vulnérables	12
3.2 Renforcement des capacités des acteurs	13
3.3. Plans stratégiques d'assainissement et gestion de boues de vidange, des eaux usées et des eaux pluviales	13
<b>ACTIVITES DU VOLET D : EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN</b>	<b>14</b>
<b>4 Amélioration de l'accès à l'eau potable du milieu urbain</b>	<b>14</b>
4.1 Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain est passé à 82.5% en 2015	14
<b>ACTIVITES DU VOLET E : GOUVERNANCE DU SECTEUR</b>	<b>15</b>
<b>5 Développement des capacités des acteurs publics</b>	<b>15</b>
5.3 L'efficacité des autres acteurs publics (hors MH/A) du secteur est améliorée	16
5.4 Le développement des capacités est soutenu	17
<b>6 Renforcement de la coordination des acteurs</b>	<b>17</b>
6.1 La Coordination et la concertation dans l'eau et l'assainissement est effective	17
<b>7 Suivi, évaluation, communication et échange d'information au niveau sectoriel</b>	<b>19</b>
7.1 Le MH/A suit et évalue les progrès du secteur	19
7.2 Le MH/A publie et diffuse l'information sur l'hydraulique et l'assainissement	19
<b>8 Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement</b>	<b>19</b>
8.1 Les ressources couvrent les besoins du budget de fonctionnement du MH/A	19
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>20</b>
Exécution du budget de fonctionnement (titre III) du MH/A	20
Exécution du budget d'investissement du MH/A (Titre V)	20
Estimation des réalisations financières globales du secteur Eau et Assainissement (année 2014 / BPO)	23
<b>ANALYSE DES RESULTATS ET DES CONTRAINTES RENCONTREES ; PROPOSITION DE MESURES CORRECTIVES</b>	<b>24</b>
<b>1 Amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau</b>	<b>24</b>
<b>2 Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural</b>	<b>25</b>
<b>3. Amélioration des pratiques d'hygiène et d'Assainissement à travers le changement de comportement</b>	<b>26</b>

4	Amélioration de l'accès à l'eau potable du milieu urbain	27
5	Développement des capacités des acteurs publics	27
6	Renforcement de la coordination des acteurs	29
7	Suivi, évaluation, communication et échange d'information au niveau sectoriel	30
8	Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	31
	<b>PLAN D'ACTION 2015</b>	<b>32</b>
	Loi de finances 2015	32
	Synthèse du Plan d'Action 2015	34
	A) La gestion intégrée des ressources en eau	34
	B) L'alimentation en eau potable en milieu rural	34
	C) Assainissement de base (en milieu rural & urbain)	34
	D) L'alimentation en eau potable en milieu urbain	34
	E) La gouvernance du secteur	34
	<b>ANNEXES</b>	<b>36</b>
	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>36</b>
	Effectifs	36
	Recrutements	38
	Formation catégorielle	38
	Formation continue	38
	<b>RESSOURCES MATERIELLES</b>	<b>39</b>
	Equipements de bureau, techniques et scientifiques du MH/A	39
	Matériel roulant	40
	Construction et réhabilitation des locaux	40

## ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
ANR	Aide Non Remboursable
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BIE	Budget d'Investissement de l'Etat
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BPO	Budget Programme par Objectifs
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CFTEA	Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement
CNEA	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
CNOU	Comité National des Œuvres Universitaires
COTEVET	Comité Technique de Vérification des Textes
CREA	Commission Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
CT	Conseiller Technique
CUN	Communauté Urbaine de Niamey
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGA	Direction Générale de l'Assainissement
DDHA	Direction Départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DHP/ES	Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education à la Santé
DL	Direction de Législation
DRFM	Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRHA	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DRSP	Direction Régionale de la Santé Publique
EPEM	Equivalent-Point d'Eau Moderne
FDAL	Fin de Défécation à l'Air Libre
FPMH	Forage équipé de Pompes à Motricité Humaine
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IEC	Information Education Communication
INS	Institut National de la Statistique
IRH/SIGNER	Inventaire des Ressources Hydrauliques/Système d'Information Géographique du Niger
MH/A	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MICSS3	Enquête à indicateurs multiples
MSP	Ministère de la Santé Publique
OMD	Objectifs du Millénaires pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSS	Organisme Sahélo-Saharienne
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAEPA	Programme d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
PASEHA	Programme d'Appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement
PASOC	Projet d'Appui à la Société Civile
PC	Puits Cimenté
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PCD	Poste de Contrôle des Données
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEAMU	Projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain

PEM	Point d'Eau Moderne
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PLEA	Plan Local Eau et Assainissement
PNAEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSTE	Pays Pauvre Très Endetté
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGP/H	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEEN	Société d'Exploitation des Eaux du Niger
SOPHAB	Stratégie Opérationnelle de Promotion à l'Hygiène et à l'Assainissement de Base
SPEN	Société de Patrimoine des Eaux du Niger
SOPHAB	Stratégie Opérationnelle de Promotion à l'Hygiène et à l'Assainissement de Base
SPP	Station de Pompage Pastoral
TAt	Taux d'Accès théorique
TCg	Taux de Couverture géographique
TP	Taux de Panne
UGE	Unité de Gestion des Eaux
WASH	Water And Sanitation Hygiene
WSP	Water Sanitation Program

## INTRODUCTION

Le présent rapport présente la situation du secteur Eau et Assainissement au Niger en 2014, et notamment les activités exécutées ou suivies par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement durant l'année 2014. Ce rapport traite aussi de l'organisation du Ministère, ses ressources humaines et matérielles. Il décline également les réalisations financières, physiques et institutionnelles pour la même année.

De plus, une analyse des difficultés rencontrées au cours de l'année 2014 et la programmation 2015 du Ministère sont présentées.

Le Présent rapport est édité sous la base du cadre logique du Budget Programme par Objectifs (BPO) adopté par le Ministère comme outil essentiel du système de programmation, de suivi et de rapportage depuis 2009. Ce cadre logique qui structure toutes les actions du Ministère, introduit la gestion axée sur les résultats. Il a été développé en s'inspirant du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA 2011-2015 adopté en Décembre 2011) qui s'insère intégralement dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015), seul cadre de référence pour le développement économique et social du Niger.

Les réalisations 2014 et le plan d'actions 2015 du secteur Eau et Assainissement sont ainsi structurés en cinq (5) volets:

- A) La gestion intégrée des ressources en eau ;
- B) L'alimentation en eau potable en milieu rural;
- C) L'assainissement en milieu rural et en milieu urbain ;
- D) L'alimentation en eau potable en milieu urbain ;
- E) La gouvernance du secteur.

## BILAN DES ACTIVITES REALISEES en 2014

Les prochains chapitres présentent les activités de l'année 2014, selon la structure du cadre logique du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. La numérotation rappelle les codes du BPO pour les niveaux suivants :

- Volets : A, B, C, D et E
- Objectifs spécifiques : 1, 2, 3,..., 9
- Résultats attendus : 1.1, 1.2,...
- Groupes d'activités : 1.1.1, 1.1.2,...

Le rapport indique les éléments se rapportant aux objectifs spécifiques et aux résultats attendus. Il précise les détails de certains groupes d'activités.

Les analyses des résultats et des contraintes sont présentées plus loin dans le rapport, pour chaque objectif spécifique, afin de mettre en évidence les effets des activités sur les résultats attendus et identifier des contraintes à prendre en compte.

## **1 Amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau**

### **1.1 La gestion intégrée des ressources en eau est effective et efficace**

#### **1.1.1 Elaboration du PANGIRE**

- ⇒ Elaboration de l'étude diagnostique (6 thématiques), Etat des lieux des connaissances actuelles (DGRE)
- ⇒ Etudes spécifiques en cours sur les aquifères alluviaux (Korama-Goulbi Maradi-Dallols Bosso et Maouri (DGRE/UAM Coopération Suisse)
- ⇒ Processus de Mise en place du SISEAN (DGRE/DIGBD) – version alpha
- ⇒ Recrutement du bureau chargé de l'élaboration du PANGIRE et lancement de l'étude

#### **1.1.2 Organes de gestion et de concertation en matière de GIRE (y compris CNEA, CREA, organismes internationaux)**

- ⇒ Les CREA ont été tenues dans 2 régions (Zinder, Diffa)
- ⇒ Participation aux réunions statutaires de la CBLT et de l'ABN

### **1.2 Les réseaux d'observation et d'analyse sont optimisés et modernisés**

#### **1.2.1 Etudes d'optimisation et de modernisation des réseaux d'observation et d'analyse**

- ⇒ Suivi de la qualité de l'eau du fleuve Niger à Niamey et environs (DGRE/DHGL)

#### **1.2.2 Mise en œuvre des actions prioritaires définies : équipements techniques**

- ⇒ Installation des enregistreurs automatiques dans les régions de Maradi et Tillabéry (DGRE/DHGL) AIEA/BN
- ⇒ Le réseau hydrométrique national est réhabilité et fonctionnel (DGRE/DHL) ABN/HYCOS
- ⇒ Réhabilitation de 2 PCD (Barou et Garbé Kourou) (DGRE/DHL) ABN/HYCOS
- ⇒ Collecte de données sur les hauteurs d'eau de 10 stations par les observateurs (DGRE/DHL) ABN/HYCOS
- ⇒ Elaboration et suivi des états de payement des observateurs (DGRE/DHL) ABN
- ⇒ Contribution à l'élaboration des prévisions saisonnières des pluies (PRESAO) (DGRE/DHL) Agrhymet /Hycos
- ⇒ Traitement des données et Publication des informations hydrologiques (DGRE/DHL) Agrhymet /Hycos

### **1.3 Les bases de données (dont IRH/SIGNER) sont actualisées**

#### **1.3.1 Collecte, traitement et stockage des données sur l'eau (réseaux d'observation)**

- ⇒ Campagne d'échantillonnage dans le cadre du RAF7011 AIEA (DGRE/DHGL) ABN
- ⇒ Evaluation de la qualité chimique des eaux des forages réalisés dans le cadre du Sous Programme PAEPA2 (Régions de Dosso et Tillabéry) (DGRE/DHGL) PAEPA2
- ⇒ Collecte des données sur la qualité des eaux du Lac Tchad en vue de choisir les matériaux pour la construction des bornes-frontières (Projet CBLT/BGR)
- ⇒ Modélisation mathématique des systèmes aquifères (GICRESAIT) (DGRE/OSS) OSS

### 1.3.2 Analyse de la qualité de l'eau

Suivi trimestriel de la qualité de l'eau dans la région de Niamey et de quatre stations d'observations pour le fleuve Niger et 24 ouvrages hydraulique (puits et forages) pour l'eau souterraine (projet AGES/ABN).

### 1.3.3 Développement d'outils techniques d'aide à la décision

⇒ Edition d'une note technique sur la crue locale exceptionnelle du fleuve au Niger

## ACTIVITES DU VOLET B : EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

## 2 Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural

### 2.1 Le taux de couverture des besoins en eau potable en milieu rural est porté à 80% en 2015

Les réalisations de l'année 2014 comptabilisées pour la mesure de l'atteinte des OMD basés sur le taux de couverture sont résumées ci-dessous en terme d'ouvrages et d'équivalents Points d'Eau Modernes (ePEM).

**Tableau N° 1 :** Nouveaux ouvrages réalisés en 2014

ACTIVITES	Programmation 2014 ouvrages	Total réalisations 2014 ouvrages	Taux réalisation 2014 en %	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOUA	TILLABERI	ZINDER
<b>REALISATION D'INFRASTRUCTURES AEP</b>											
- puits cimentés (villageois)	404	<b>225</b>	<b>55,69</b>	0	16	43	86	0	34	24	22
- puits cimentés (pastoraux)	166	<b>87</b>	<b>52,41</b>	12	22	5	35	0	5	0	8
- FPMH	457	<b>344</b>	<b>75,27</b>	1	13	7	123	8	7	121	64
- PEA	21	<b>17</b>	<b>80,95</b>	0	1	4	0	0	0	8	4
- mini-AEP (1 village)	87	<b>24</b>	<b>27,59</b>	1	2	1	12	0	3	4	1
- AEP multi-villages	64	<b>37</b>	<b>57,81</b>	0	0	7	18	0	4	7	1
- SPP	14	<b>11</b>	<b>78,57</b>	10	0	0	0	0	1	0	0
<b>Total Nouveaux eqPEM réalisés</b>	3080	<b>1365</b>	<b>44,32</b>								

*Source :* Rapport Atelier Bilan-Programmation Jan 2015

**Tableau N° 2 :** Situation de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural au 31/12/2014

REGION	Ouvrages en milieu rural (non abandonnés)					Total PEM (non abandonnés)	Total PEM en panne	Total PEM fonctionnels	Population totale	Population rurale	Population couvertes	Population desservie (ayant accès)	INDICATEURS		
	PC	FPMH	Mini-AEP	PEA	SPP								Taux de couverture géographique TCg	Taux d'Accès théorique Tat	Taux de panne des PEM TP (non compris les PEM abandonnés)
AGADEZ	640	115	170	9	30	964	147	817	525 690	274 187	189 911	157 383	69,3%	57,4%	15,2%
DIFFA	1 176	130	282	27	7	1 622	173	1 449	650 291	563 348	407 565	310 607	72,3%	55,1%	10,7%
DOSSO	3 146	1 592	1 740	116	11	6 605	841	5 764	2 271 058	2 082 968	1 695 241	1 254 267	81,4%	60,2%	12,7%
MARADI	4 114	1 426	2 227	70	41	7 878	455	7 423	3 727 150	3 318 281	2 768 334	1 662 388	83,4%	50,1%	5,8%
NIAMEY	33	38	0	3	0	74	6	68	1 352 265	20 053	16 989	13 546	84,7%	67,5%	8,1%
TAHOUA	2 550	444	2 238	90	56	5 378	769	4 609	2 879 320	2 529 174	1 972 623	1 120 379	78,0%	44,3%	14,3%
TILLABERI	2 829	2 493	919	148	18	6 407	1 668	4 739	2 653 531	2 527 563	1 956 888	1 284 229	77,4%	50,8%	26,0%
ZINDER	2 018	3 411	898	36	19	6 382	776	5 606	3 159 451	2 812 151	1 887 759	1 263 571	67,1%	44,9%	12,2%
<b>NIGER</b>	<b>16 506</b>	<b>9 649</b>	<b>8 474</b>	<b>499</b>	<b>182</b>	<b>35 310</b>	<b>4 835</b>	<b>30 475</b>	<b>17 218 756</b>	<b>14 127 724</b>	<b>10 895 311</b>	<b>7 066 370</b>	<b>77,1%</b>	<b>50,0%</b>	<b>13,7%</b>

### Calcul des indicateurs : TCg, TAt et TP.

Les tableaux ci-dessous renseignent, les trois indicateurs (TCg, TAt et TP) obtenus en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 avec la projection de 2015 du PN-AEPA.

### Taux de Couverture Géographique(TCg)

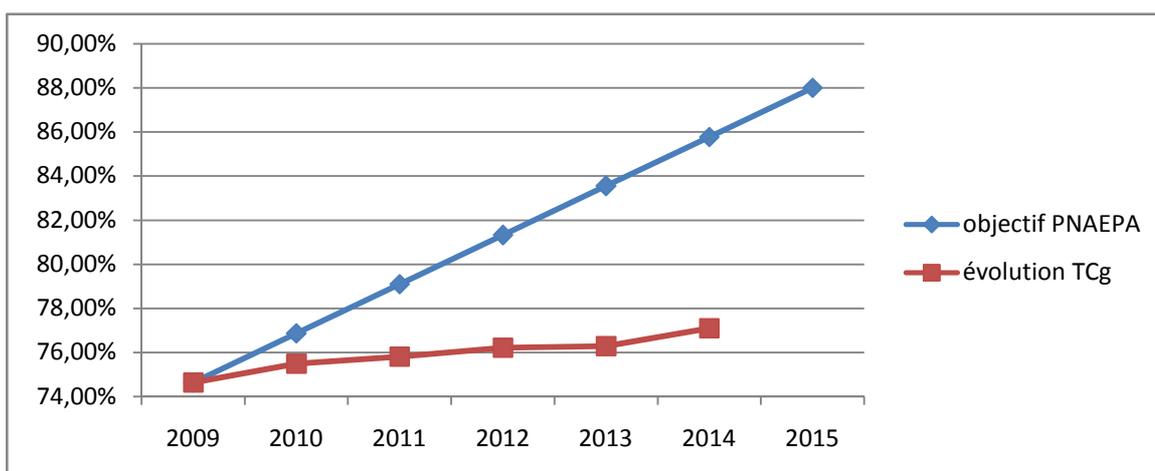
Le taux de couverture de deux (2) régions (Agadez = 69,3% et Zinder = 67,1%) est inférieur au taux moyen national (77,1%). Par contre, les autres régions ont un taux de couverture géographique supérieur à la moyenne nationale. Aucune région n'a atteint la cible du PN-AEPA qui doit être supérieure à 88.% en 2015

**Tableau N°3 :** Taux de couverture géographique (TCg)

Indicateur:	TCg						Horizon 2015 selon PNAEPA	
	Année :	2009	2010	2011	2012	2013		2014
<b>AGADEZ</b>		59,20%	60,73%	61,91%	61,72%	68,96%	<b>69,3%</b>	>80%
<b>DIFFA</b>		62,14%	62,83%	63,63%	65,09%	67,86%	<b>72,3%</b>	>81%
<b>DOSSO</b>		79,74%	80,11%	80,58%	80,78%	80,30%	<b>81,4%</b>	>90%
<b>MARADI</b>		81,78%	82,43%	82,56%	82,66%	82,89%	<b>83,4%</b>	>91%
<b>NIAMEY</b>		88,58%	94,00%	93,09%	83,77%	95,14%	<b>84,7%</b>	>94%
<b>TAHOUA</b>		76,77%	77,50%	77,71%	78,42%	78,02%	<b>78,0%</b>	>88%
<b>TILLABERI</b>		74,45%	75,40%	75,91%	76,37%	77,37%	<b>77,4%</b>	>87%
<b>ZINDER</b>		64,48%	65,72%	66,00%	66,74%	65,14%	<b>67,1%</b>	>82%
<b>SYNTHESE NATIONALE</b>		74,64%	75,49%	75,81%	76,22%	76,29%	<b>77,1%</b>	>88%

Source : Rapport des indicateurs 2014/DS/MHA

**Graphique n° 1 : Evolution de TCg au niveau national**



**Taux d'Accès Théorique (TAt)**

Le Taux d'Accès Théorique (TAt) de trois (3) régions (Niamey = 41%; Tahoua= 44,3% et Zinder = 44,9 %) est inférieur au taux moyen national (50%).

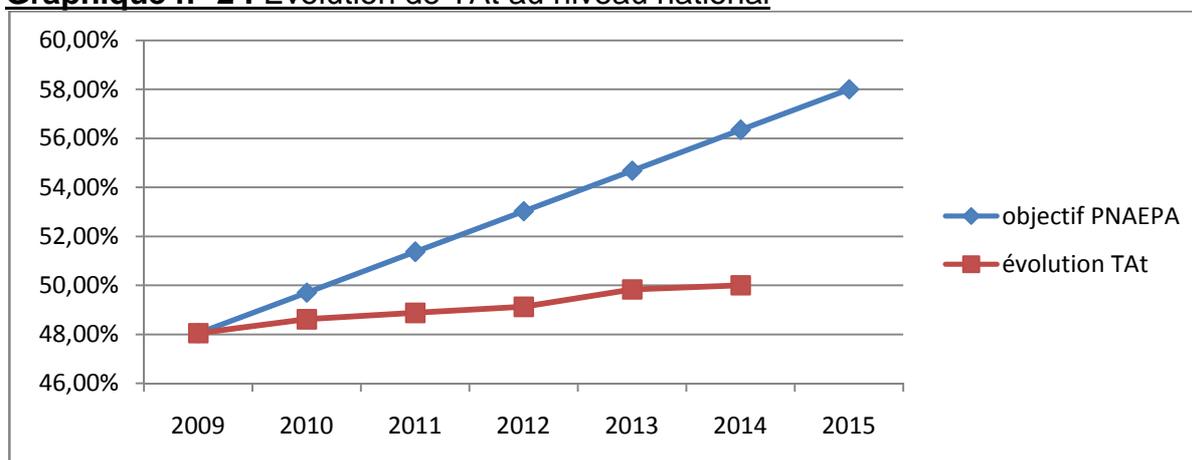
Aucune région n'a atteint sa cible objectif du PN-AEPA qui doit être supérieure à 58.% en 2015.

**Tableau N° 4 : Taux d'accès théorique (TAt)**

Indicateur:	TAt						Horizon 2015 selon PNAEPA
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
<b>AGADEZ</b>	45,91%	45,09%	45,25%	43,64%	54,83%	57,4%	>60%
<b>DIFFA</b>	47,23%	46,56%	45,81%	46,24%	49,74%	55,1%	>53%
<b>DOSSO</b>	59,64%	59,76%	60,66%	62,08%	62,45%	60,2%	>63%
<b>MARADI</b>	49,31%	49,53%	49,05%	49,01%	49,67%	50,1%	>56%
<b>NIAMEY</b>	42,74%	41,72%	41,32%	48,69%	82,50%	67,5%	>69%
<b>TAHOUA</b>	40,62%	43,18%	44,23%	44,20%	44,36%	44,3%	>60%
<b>TILLABERI</b>	48,63%	49,27%	49,19%	49,84%	51,27%	50,8%	>57%
<b>ZINDER</b>	44,72%	45,07%	44,91%	45,05%	44,06%	44,9%	>55%
<b>SYNTHESE NATIONALE</b>	48,04%	48,61%	48,87%	49,12%	49,83%	<b>50,0%</b>	>58%

Source : Référentiel hydraulique 2014/DS/MHA

**Graphique n° 2 : Evolution de TAt au niveau national**



## 2.2 La proportion des ouvrages non fonctionnels est réduite de moitié de 2009 à 2015

Les travaux de réhabilitation réalisés en 2014 correspondent à 447 ePEM. Leur détail par type d'ouvrage et par région est donné ci-dessous.

**Tableau N°5 :** Ouvrages hydrauliques réhabilités en 2014

ACTIVITES	Programmation 2014	Total réalisations 2014	Taux réalisation 2014 (%)	AGADEV	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOUA	TILLABERI	ZINDER
<b>REHABILITATION D'INFRASTRUCTURES</b>											
puits cimentés (villageois)	243	159	65,43	6	25	5	53	0	9	36	25
puits cimentés (pastoraux)	72	43	59,72	19	3	3	11	0	0	0	7
FPMH	270	242	89,63	12	1	23	17	4	45	56	84
PEA	10	6	60,00	1	0	0	2	3	0	0	0
Mini AEP (1 village)	31	28	90,32	4	1	7	2	0	4	8	2
Mini AEP (Multi villages)	2	2	100,00	0	0	0	0	0	1	1	0
SPP	10	3	30,00	0	0	0	0	0	1	0	2
<b>Total eqPEM réhabilités</b>	<b>913</b>	<b>447</b>	<b>48,63</b>	37	29	31	81	7	54	92	116

### Taux de Panne (TP)

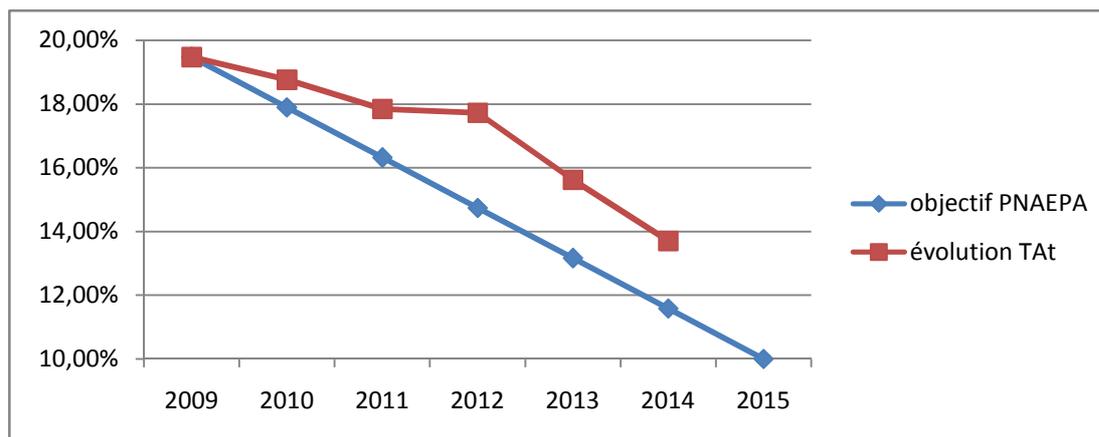
Le taux de panne en 2014 est de 13,7 %. Il a globalement diminué depuis 2009 où il s'élevait à 19,47%

**Tableau N°6 :** Taux de panne des infrastructures hydrauliques

Indicateur:	TP (ePEM)						Horizon 2015 selon PNAEPA
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
<b>AGADEV</b>	21,13%	22,06%	19,74%	18,84%	12,11%	15,2%	<11%
<b>DIFFA</b>	11,30%	11,28%	9,84%	11,90%	10,51%	10,7%	<6%
<b>DOSSO</b>	19,14%	18,50%	16,60%	16,01%	14,66%	12,7%	<10%
<b>MARADI</b>	8,55%	8,47%	7,93%	7,45%	6,90%	5,8%	<5%
<b>NIAMEY</b>	13,82%	21,43%	21,43%	43,24%	9,00	8,1%	<7%
<b>TAHOUA</b>	22,17%	21,85%	20,28%	21,47%	19,79%	14,3%	<11%
<b>TILLABERI</b>	34,21%	32,24%	30,89%	29,68%	25,01	26,0%	<17%
<b>ZINDER</b>	17,28%	15,97%	16,60%	16,25%	15,36%	12,2%	<9%
<b>SYNTHESE NATIONALE</b>	19,47%	18,76%	17,84%	17,72%	15,62%	<b>13,7%</b>	<10%

Source : Référentiel hydraulique 2014/DS/MHA

**Graphique n° 3 : Evolution de TP au niveau national**



## ACTIVITES DU VOLET C : ASSAINISSEMENT DE BASE (RURAL & URBAIN)

### 3 Amélioration des pratiques d'hygiène et d'Assainissement à travers le changement de comportement

#### 3.1. Des ouvrages d'assainissement autonome sont subventionnés à titre de démonstration en accordant la priorité aux populations les plus vulnérables

Le tableau suivant présente les réalisations de latrines familiales et publiques au cours de l'année 2014 :

**Tableau N°7 :** Ouvrages d'assainissement de base réalisés en 2014

ACTIVITES	Program- mation 2014	Total réalisations 2014	Taux réalisation 2014	REGIONS							
				AGADEV	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOVA	ILLABERI	ZINDER
<b>ASSAINISSEMENT DE BASE</b>											
-latrines familiales	31 730	19 255	60, 68 %	0	2773	1 493	7 037	1 145	1 582	112	5 113
- latrines publiques (scolaires et édicules publiques)	1 514	790	52, 18 %	52	6	38	41	527	8	7	111
- Approche ATPC : nombre de villages	467	700	149, 89 %	0	30	37	222	0	104	85	222
-Approche ATPC : population totale		214 407		0	7913	30 195	0	0	73 810	0	102 489

**Source :** Rapport - Atelier national de validation du bilan 2014 et programmation 2015 du MHA.

Il faut relever que ces chiffres concernent les ouvrages réalisés en zone rurale et urbaine, car les informations fournies par les projets ne dissocient pas les données entre les deux zones.

### Etat de mise en œuvre de l'ATPC :

C'est une approche qui vise à enrayer la défécation à l'air libre en améliorant la couverture de l'assainissement en milieu rural et en milieu péri urbain. Elle cherche principalement à provoquer un changement dans le comportement sanitaire. Cette approche se concentre sur les comportements de la communauté entière plutôt que sur des individus.

En 2014, la mise en œuvre par plusieurs partenaires de l'approche ATPC dans 700 villages a abouti à la certification de «Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL)» de 63 villages.

### Autres réalisations :

- La contribution à la réflexion (en cours) pour l'identification des ouvrages d'assainissement à faible coût dans le cadre de WSP/BM-SNV-PLAN Niger.
- L'élaboration dans le cadre de WSP/BM d'une stratégie de Communication pour un changement de comportement ;
- L'Etude d'harmonisation des outils d'IEC dans le cadre du PASEHA 2 ;
- L'élaboration de TDRs de mise en place d'un Plan de Communication et sa mise en œuvre (PEAMU/BM).

### **3.2 Renforcement des capacités des acteurs**

- L'organisation d'un atelier sur financement de l'UNICEF sur l'analyse des goulots d'étranglement dans le sous-secteur de l'assainissement ;
- L'organisation de deux formations sur l'approche ATPC au profit de 95 journalistes membres du Réseau des Journalistes de l'Eau et de l'Assainissement (REJEA) financée par l'UNICEF;
- La formation des Cadres des Ministères intervenant dans le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement sur la SOPHAB (financement PASEHA 2) ;
- La formation dans le cadre du PAEPA 2, des cadres du niveau central et des Directions Régionales du MH/A sur l'utilisation du Système d'Information sur l'Assainissement;
- La contribution à l'atelier sur la vulgarisation de la SOPHAB au profit de ONGs intervenant dans le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement (financement PASOC).

### **3.3. Plans stratégiques d'assainissement et gestion de boues de vidange, des eaux usées et des eaux pluviales**

- L'élaboration de l'Avant-Projet Sommaire pour la construction à Niamey d'une station de traitement de boues de vidange dans le cadre de PEAMU/BM et la réalisation en cours d'une étude sur la gestion des boues et de la station (financement WSP/BM);
- Etude (en cours) sur la valorisation de boues de vidange dans le cadre de PAEPA 2 ;
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration du schéma d'assainissement de la ville de Niamey et de ses hôpitaux, sur financement de l'AFD.

## ACTIVITES DU VOLET D : EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN

### 4 Amélioration de l'accès à l'eau potable du milieu urbain

#### 4.1 Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain est passé à 82.5% en 2015

La situation sur les réalisations est présentée dans le rapport annuel d'activités de la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN).

Dans le cadre du Projet Eau et Assainissement en Milieu Urbain (PEAMU) financé par la Banque Mondiale ; on peut souligner certains travaux, notamment ceux relatifs aux adductions d'eau potable (AEP) multi centres (i) Tillabéry-Sakoira-Namarigoungou et 8 autres villages et (ii) Gothèye-Kakassi-Koulikoira et 2 autres villages.

On signale également la réalisation du projet de renforcement de l'AEP de Zinder, Nord GANARAM, dont les activités sont en cours avec la réalisation des forages.

En hydraulique urbaine, le taux de desserte **en 2014 a évolué de plus de 2 points soit 88,85% contre 86,75% en 2013**. En effet, 191.900 personnes supplémentaires ont eu accès à l'eau potable en 2014.

Aussi, cela démontre que sur la base de la cible prévue dans le PN-AEPA 2001-2015, le taux de desserte projeté pour 2015 (82,5%) est largement dépassé.

**Tableau N°8** : Evolution du taux de desserte en milieu urbain (périmètre SPEN)

Année	Indicateur	Valeur
2009	Abonnés actifs au 31/12/09	109 910
	Bornes Fontaines actives au 31/12/09	2 878
	Personnes desservies au 31/12/09	1 818 600
	Population 2009	2 494 311
	<b>Taux de desserte en %</b>	<b>72,91</b>
2010	Abonnés actifs au 31/12/10	116 224
	Bornes Fontaines actives au 31/12/10	2 966
	Personnes desservies au 31/12/2010	1 903 740
	Population 2010	2 581 439
	<b>Taux de desserte en %</b>	<b>73,75</b>
2011	Abonnés actifs au 31/12/11	123 158
	Bornes Fontaines actives au 31/12/11	2 992
	Personnes desservies au 31/12/2011	1 979 580
	Population 2011	2 710 473
	<b>Taux de desserte en %</b>	<b>73,03</b>
2012	Abonnés actifs au 31/12/12	<b>130222</b>
	Bornes Fontaines actives au 31/12/12	<b>3142</b>
	Personnes desservies au 31/12/2012	2 087 669
	Population 2012	2 829 587
	<b>Taux de desserte en %</b>	<b>73,78</b>
2013	Abonnés actifs au 31/12/13	<b>171752</b>
	Bornes Fontaines actives au 31/12/13	<b>3268</b>
	Personnes desservies au 31/12/2013	<b>2 534 520</b>
	Population 2013	<b>2 921 735</b>
	<b>Taux de desserte en %</b>	<b>86,75</b>
2014	Abonnés actifs au 31/12/14	<b>183 592</b>
	Bornes Fontaines actives au 31/12/14	<b>3562</b>
	Personnes desservies au 31/12/2014	<b>2 726 420</b>
	Population 2014	<b>3 068 720</b>
	<b>Taux de desserte en %</b>	<b>88,85</b>

*Source* : Société des Patrimoines des Eaux du Niger (SPEN), Rapport annuel 2014.

### 5 Développement des capacités des acteurs publics

#### 5.1. Le cadre sectoriel est optimisé

##### 5.1.1. Elaboration et vulgarisation des textes législatifs et réglementaires

Suivi des chantiers institutionnels :

- participation à l'élaboration et le suivi du processus et d'élaboration et d'adoption des textes y compris au comité Technique de vérification des textes (COTEVET : comité Technique de vérification des textes) ;
- participation, dans le cadre du comité Interministériel de Transferts des compétences et des Ressources aux collectivités Territoriales, aux activités ayant conduit à l'élaboration de deux (2) projets de décret y relatifs et concernant le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement.

Hormis les activités programmées, la Direction de la Législation a exécuté plusieurs autres missions entrant dans le de ses attributions, il s'agit de :

- la participation aux réunions du comité technique de vérification des textes (COTEVET) ;
- la vérification de la légalité des projets de textes avant leur transmission au Secrétariat Général du Gouvernement ou leur signature par le Ministre de Hydraulique et de l'Assainissement,
- la vérification de la conformité et / ou l'assainissement des autres Directions dans la mise en conformité des actes et décisions du Ministère d'avec les textes en vigueur ;
- l'encadrement et le Suivi des Stagiaires et étudiants ;  
les missions dans le cadre notamment au Tchad dans le cadre de la CBLT ;
- la participation et l'animation des foras : sur la gestion des conflits liés à la réalisation des points d'eau pastoraux (Agadez, sept 2014)

Quant à la régulation du secteur de l'eau, la loi n°2012-70 du 31 décembre 2012 portant création organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Télécommunication et de la Poste (ARTP) supprime de fait l'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) et ramène au niveau de leurs Ministères de tutelle la régulation des secteurs de l'eau, de l'énergie et des transports.

Conséquemment, le décret n°2013-459/PRN/MHA du 1er novembre 2013, modifié et complété par le décret n°2014-551 /PRN/MH/A du 18 septembre 2014 portant organisation du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a créé le Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi Urbaine (BRHUSU). Ce bureau a été pourvu d'un Directeur et le processus de constitution de l'équipe complète est en cours.

##### 5.1.2 Elaboration des politiques et stratégies, et de leurs outils opérationnels

- ⇒ Adoption de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale.
- ⇒ Adoption de la Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SOPHAB)
- ⇒ La création (lors discussions budgétaires d'Août 2014) d'une ligne budgétaire « ouvrages d'assainissement » sur le Budget d'Investissement de l'Etat au titre de 2015 ;

- ⇒ Validation des termes de référence pour l'élaboration d'un document de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement ;
- ⇒ L'élaboration de Termes de Références pour l'élaboration d'un guide d'assainissement (financement PNUD) ;

### **5.1.3. Renforcement de la prise en compte du genre dans le secteur eau et assainissement**

- ⇒ Poursuite de la prise en compte de l'aspect genre dans la formulation des projets et programmes dans le secteur.
- ⇒ Financement par PASEHA2 de la formation de seize (16) jeunes filles pour un diplôme d'ingénieur 2iE (8), et techniciennes supérieures à l'EMIG (8)

## **5.2. L'efficacité du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement est améliorée**

### **5.2.1. Etudes d'optimisation du travail du MH/A**

L'évaluation à mi-parcours du PNAEPA 2011-2015 a été menée de façon participative durant l'année 2014 de mars à juillet avec l'appui du bureau COWI et le financement de l'UE. Tous les acteurs sectoriels ont été invités à évaluer, thème par thème, l'avancement du PNAEPA. Plusieurs séries d'ateliers et de groupes de travail se sont tenus. **Le rapport final contient 39 recommandations** prioritaires accompagnées de leurs feuilles de route à court-terme.

Afin de suivre la mise en œuvre de ces recommandations, un Comité de suivi multi-acteurs a été constitué et se réunit mensuellement.

La mise en œuvre des 39 recommandations vise à accompagner le MHA et les secteur de l'Eau et de l'Assainissement à élaborer le PNAEPA post 2015, et à mettre en place les conditions favorables à l'approche programme.

### **5.2.2. Formation des agents du MH/A**

Au cours de l'année 2014, **vingt-neuf (29) agents** ont été mis en **formation catégorielle**.

Le PASEHA2 a financé trois **formations groupées** totalisant 66 agents :

- ✓ Procédures nationales et marchés publics
- ✓ Secteur hygiène et Assainissement
- ✓ Secrétariat

Vingt-huit (28) agents ont bénéficié de formations individuelles en 2014.

## **5.3 L'efficacité des autres acteurs publics (hors MH/A) du secteur est améliorée**

### **5.3.3 Renforcement des capacités institutionnelles des Collectivités territoriales**

- ⇒ Poursuite de la formation des structures déconcentrées du Ministère en vue de renforcer leurs capacités d'appui conseil pour la mise en œuvre du Guide National du Service Public de l'eau

Coopération Suisse	60 personnes	Dosso, Tillabéry	Mai 2014
		Tahoua, Agadez,	
		Diffa et Zinder	

### **5.3.6 Appui au fonctionnement des structures étatiques (hors MH/A) impliquées dans la mise en œuvre du programme sectoriel**

⇒ Tous les projets dans le secteur de l'eau et l'assainissement prennent en charge les interventions du Ministère de la Santé Publique dans la mise en œuvre des activités d'assainissement ;

## **5.4 Le développement des capacités est soutenu**

### **5.4.1 Assistance technique**

Certains projets ou programmes reçoivent de l'assistance technique :

- ⇒ le PASEHA 2 tant au niveau central que régional (Régions de Diffa et de Zinder) ;
- ⇒ Le PMAEPS (Régions de Tahoua, de Maradi) ;
- ⇒ Le PHVP/Dosso (Région de Dosso).

Cette assistance technique se présente sous deux formes :

Permanente:

- a) L'assistance technique de COWI/PASEHA 2 composé de trois (3) assistants permanents à Diffa et Zinder (Un chef d'équipe, un assistant en finances publiques et un assistant PHAB) et d'assistants temporaires.
- b) Une assistance technique est assurée par le groupement ANTEA-BERIA dans le cadre du PMAEPS 3 et du IAOMD (Konni)

Temporaire

Au niveau du PASEHA 2, des assistants techniques viennent en missions périodiques à la demande des structures du Ministère pour mener des prestations spécifiques

## **6 Renforcement de la coordination des acteurs**

### **6.1 La Coordination et la concertation dans l'eau et l'assainissement est effective**

#### **6.1.1 Activités de Concertation Etat-Partenaires (engagements de Paris et d'Accra); cadres de concertation national et régional**

- ⇒ Cinq (5) réunions du Cadre de Concertation Etat/PTF ont été organisées.
- ⇒ Les réunions du cluster WASH (volet humanitaire) se tiennent deux fois par mois à Niamey avec les acteurs concernés.

### **6.1.2 Pilotages des programmes au niveau central et régional**

- ⇒ Tous les projets et programmes tiennent régulièrement les réunions de leurs comités de pilotage

### **6.1.3 Coordination avec les Collectivités Territoriales (arbitrage des programmations,...)**

Les collectivités territoriales ont participé à l'évaluation à mi-parcours du PNAEPA 2011-2015 et à la Revue annuelle conjointe de juin 2014 au cours de laquelle un dialogue politique MHA/Communes a eu lieu pour la première fois.

### **6.1.4 Activités de concertation avec les acteurs de la société civile**

- ⇒ Des structures du Ministère en charge de l'hydraulique et de l'assainissement ont participé à des missions et des activités avec les ONG intervenant dans les urgences humanitaires. A savoir, la lutte contre les inondations, les maladies hydriques (choléra). ;
- ⇒ Le Ministère en charge de l'Hydraulique et de l'Assainissement participe aux réunions de la Coalition WASH ;
- ⇒ Un cadre de concertation Etat/ONGs dans le secteur de l'eau et de l'assainissement a été créé par arrêté N°0005/MH/A/SG/DEP du 16 janvier 2014
- ⇒ Deux (2) réunions du Cadre de concertation Etat/ONG ont été organisées en 2014.

### **6.1.5 Elaboration du BPO**

- ⇒ Développement des outils et chiffrage du **BPO 2015-2017** ;
- ⇒ Lancement de l'élaboration des plans locaux de l'eau et de l'assainissement (PLEA) dans toutes les communes de la région de Diffa, 12 communes de la région de Zinder (PASEHA2), et les 5 communes de convergence de la SNV ;
- ⇒ Validation des Feuilles de Route (recommandations de l'évaluation à mi-parcours du PNAEPA) pour améliorer la pertinence et l'appropriation du BPO, et son informatisation.

### **6.1.6 Réunions internes du MH/A**

- ⇒ Tenue de deux (2) réunions de Cabinet ;
- ⇒ Tenue de la réunion des cadres du Ministère en Aout 2014 à Diffa.

## **7 Suivi, évaluation, communication et échange d'information au niveau sectoriel**

### **7.1 Le MH/A suit et évalue les progrès du secteur**

#### **7.1.1 Etudes pour l'optimisation des dispositifs de suivi-évaluation**

- ⇒ Signature d'un contrat par WSP pour la mise en place d'un Système d'information intégré (SISEAN)
- ⇒ Elaboration de feuilles de route (recommandations de l'évaluation à mi-parcours du PNAEPA) relatives au système de suivi-évaluation.

#### **7.1.2 Collecte et traitement des données**

- ⇒ Collecte de données pour le calcul des indicateurs (TCg, TAt et TP) dans le cadre de la mise à jour du référentiel des ouvrages hydrauliques ;
- ⇒ Actualisation du référentiel des ouvrages hydrauliques.

#### **7.1.3 Evaluations & audits**

- ⇒ Audits annuels réguliers des projets en cours (PAEPA 2, PASEHA 2).

#### **7.1.4 Revues sectorielles**

- ⇒ Réunion du bilan 2014 et programmation 2015 en Janvier 2015 au titre de l'année 2014
- ⇒ Organisation et tenue de la 7ème Revue Conjointe Etat/PTF du secteur de l'eau et de l'assainissement, les 24 & 25 juin 2014 à Niamey.

### **7.2 Le MH/A publie et diffuse l'information sur l'hydraulique et l'assainissement**

#### **7.2.1 Production et diffusion d'information sur l'eau et l'assainissement (ressource, ouvrages, service public.. etc)**

- ⇒ Le rapport annuel d'activités 2013 du MH/A est élaboré et présenté à la revue sectorielle de 2014 ;
- ⇒ Le rapport annuel sur les indicateurs 2013 est élaboré et validé.

#### **7.2.2 Centre de documentation restructuré et optimisé**

En 2014, 575 titres dont 323 ont été saisis dans la base de données.

## **8 Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement**

### **8.1 Les ressources couvrent les besoins du budget de fonctionnement du MH/A**

#### **8.1.18 Actions diverses de représentation (Semaine nationale de l'eau,...)**

Commémoration de la Journée Mondiale de l'Eau et de la Semaine Nationale de l'Eau et de l'Assainissement- Edition 2014 à Niamey et de la Journée Mondiale du Lavage des mains au savon à Niamey le 15 octobre 2014.

## RESSOURCES FINANCIERES

### Exécution du budget de fonctionnement (titre III) du MH/A

La situation de la consommation des crédits de fonctionnement alloués et libérés au cours de l'année 2014 est la suivante :

#### Tableau N° 9 : Dépenses de fonctionnement

Titre III : Dépenses de fonctionnement du MH/A (en FCFA)	
Crédits votés	993 566 972
Crédits libérés	991 563 469
Crédits consommés (base ordonnancement)	898 275 622
<b>Taux de consommation (consommés/libérés)</b>	<b>90,53%</b>

Source : Rapport annuel 2014 DRFM/MH/A

En ce qui concerne le budget de fonctionnement **des DRHA**, on note une nette progression des dotations annuelles depuis 2009. Les crédits votés par DRHA sont respectivement de 1 698 125 FCFA en 2009, 4 527 411 FCFA en 2010, 15 005 293 FCFA en 2013 et en moyenne 26.000.000 en 2014. Malgré tout, cette dynamique doit être maintenue et soutenue surtout avec la création de nouvelles DDHA.

### Exécution du budget d'investissement du MH/A (Titre V)

Comme le montre les tableaux ci-dessous, La consommation des crédits pour les investissements s'élève à **40.445.491.342 FCA en 2014** contre **une prévision de 41.864.051.552 FCFA** soit **un taux d'exécution de 96,6%**. Ce taux est supérieur à celui de 2013 (**53,7 %**).

Il faut préciser que la Loi de finances 2014 a été révisée à la baisse en septembre 2014.

**Tableau n°10 : Exécution de la loi de finances 2014 (titre V - MHA)**

	LOI FINANCES INITIALE	LFR1 2014	ECART	répart. LFR1 2014			Consommation 2014				Taux cons.
				ANR	TRESOR	EMPRUNT	ANR	TRESOR	EMPRUNT	TOTAL	
PUITS VILLAGEOIS ET FORAGES (PPTE)	1 046 105 602	<b>1 046 105 602</b>	0		1 046 105 602			1 046 105 602		1 046 105 602	100,00%
Investissements administratifs (Va)	965 386 866	<b>1 120 386 866</b>	155 000 000		1 120 386 866			946 488 728		946 488 728	84,48%
ANR suisse (PHRASEA)	3 274 524 000	<b>2 274 524 000</b>	-1 000 000 000	2 274 524 000			3 042 949 575			3 042 949 575	133,78%
ANR BOAD (Etude ALG III)	150 000 000	<b>150 000 000</b>	0	150 000 000						0	0,00%
PASEHA 2	4 926 483 000	<b>3 926 483 000</b>	-1 000 000 000	3 856 483 000	70 000 000		4 184 251 804	66 195 963		4 250 447 767	108,25%
Projet BID /UEMOA	955 177 560	<b>955 177 560</b>	0	628 477 560		326 700 000				0	0,00%
ouvrages hydrauliques (BIE)	7 800 000 000	<b>8 500 000 000</b>	700 000 000		8 500 000 000			8 200 000 000		8 200 000 000	96,47%
ANR FED (PMAEPS)	4 546 500 000	<b>3 046 500 000</b>	-1 500 000 000	3 046 500 000			3 227 745 250			3 227 745 250	105,95%
PEAMU	11 700 000 000	<b>7 700 000 000</b>	-4 000 000 000			7 700 000 000			10 146 728 159	10 146 728 159	131,78%
ANR FED (IOMD)	2 322 579 750	<b>1 322 579 750</b>	-1 000 000 000	1 322 579 750			372 640 867			372 640 867	28,18%
PAEPA II (BAD)	6 157 297 000	<b>6 157 297 000</b>	0	1 000 000 000	489 125 000	4 668 172 000		244 562 500	2 626 565 414	2 871 127 914	46,63%
PROJ HYD VIL. ET PAST	1 320 562 792	<b>1 320 562 792</b>	0	1 320 562 792			307 133 327			307 133 327	23,26%
EXIM BANQUE (GANARAM)	13 344 434 982	<b>4 344 434 982</b>	-9 000 000 000			4 344 434 982			6 034 124 153	6 034 124 153	138,89%
<b>TOTAL</b>	<b>58 509 051 552</b>	<b>41 864 051 552</b>	<b>-16 645 000 000</b>	<b>13 599 127 102</b>	<b>11 225 617 468</b>	<b>17 039 306 982</b>	<b>11 134 720 823</b>	<b>10 503 352 793</b>	<b>18 807 417 726</b>	<b>40 445 491 342</b>	<b>96,61%</b>
						taux consom.	81,88%	93,57%	110,38%	96,61%	

**Tableau N° 11:**Requêtes élaborées en Hydraulique rurale en 2014

<b>Programme/projet</b>	<b>Source de financement pressentie</b>	<b>Montant prévisionnel (FCFA)</b>
1-Programme d'hydraulique pastorale	EXIMBANK CHINE	23 milliards de FCFA
2- 50 AEP multi villages à partir de forages profonds dans les régions de Tillabéry, Tahoua, Maradi et Zinder	EXIMBANK CHINE	39 milliards de FCFA
3- Projet d'Alimentation en Eau Potable de 70 villages insulaires et riverains du Fleuve Niger	Coopération Turquie	18 milliards de FCFA
4- Projet de réalisation de 200 édicules dans les lieux publics et 800 latrines dans les établissements scolaires et de Santé dans les régions de Maradi, de Tahoua, de Tillabéry et de Zinder	Coopération Turquie	3 500 000 000
5- Projet de Construction d'un Laboratoire National pour la Qualité de l'Eau au Niger	Coopération Turquie	305, 56 millions de FCFA
6- Projet de Mobilisation et Exploitation des Eaux Souterraines par Barrages Souterrains	Coopération Turquie	152, 560 millions de FCFA
7-Programme Hydraulique Villageoise et Pastorale dans la Région d'Agadez	Coopération Turquie	8, 053 milliards de FCFA

**Tableau N° 12 :** Requêtes élaborées en Hydraulique urbaine en 2014

<b>Programme/projet</b>	<b>Source de financement pressentie</b>	<b>Montant prévisionnel (FCFA)</b>
Projet d'extension de l'usine de traitement d'eau potable de Niamey (Goudel IV) et renforcement AEP Niamey	- ORIO .ni-Hollande ; - FINEXPO-Belgique	55 000 000 d'euros
Projet de renforcement des systèmes AEP de trois (3) chefs-lieux de régions (Diffa, Dosso et Maradi)	EXIM BANK CHINE	30 milliards de FCFA
Projet d'AEP Gothèye-Tera et de 25 autres villages	EXIM BANK CHINE	42 milliards de FCFA

## Estimation des réalisations financières globales du secteur Eau et Assainissement (année 2014 / BPO)

Le bilan financier du secteur pour l'année 2014 selon le cadre logique du BPO a été estimé par le MHA sur les bases suivantes :

- 1) Exécution de la Loi de finances 2014 (voir ci-dessus)
- 2) Exécution des programmes des PTFs hors Loi de finances
- 3) Réalisations de la SPEN et de la SEEN
- 4) Réalisation des autres structures sur le terrain (ONGs, Communes, etc...) : le coût des ouvrages réalisés dans chaque région a été estimé en utilisant les coûts unitaires du BPO

<b>BILAN financier 2014 du secteur Eau et Assainissement</b>					
<i>[en milliers de FCFA]</i>					
volets BPO		TOTAL LF	TOTAL PTF/ONG	TOTAL autres	TOTAL secteur
<b>A</b>	<b>GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	218 000	45 510	63 421	<b>326 931</b>
<b>B</b>	<b>HYDRAULIQUE RURALE</b>	19 277 077	5 375 562	9 952 062	<b>34 604 701</b>
<b>C</b>	<b>ASSAINISSEMENT DE BASE (rural et urbain)</b>	2 230 528	3 485 803	1 948 514	<b>7 664 845</b>
<b>D</b>	<b>HYDRAULIQUE URBAINE</b>	15 254 357	0	1 873 716	<b>17 128 073</b>
<b>E</b>	<b>GOVERNANCE DU SECTEUR</b>	9 099 943	715 951	0	<b>9 815 894</b>
	<b>Total</b>	<b>46 079 905</b>	<b>9 622 826</b>	<b>13 837 713</b>	<b>69 540 444</b>

Ces réalisations doivent être comparées aux prévisions du BPO 2014-2016. Pour l'année 2014, le constat est le suivant :

<i>[en milliers de FCFA]</i>				
volets BPO		Année 2014 (BPO 2014-2016)	Réalisations 2014	Taux de réalisation du BPO
<b>A</b>	<b>GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	1 452 150	326 931	<b>22,51%</b>
<b>B</b>	<b>HYDRAULIQUE RURALE</b>	48 368 613	34 604 701	<b>71,54%</b>
<b>C</b>	<b>ASSAINISSEMENT DE BASE (rural et urbain)</b>	7 485 697	7 664 845	<b>102,39%</b>
<b>D</b>	<b>HYDRAULIQUE URBAINE</b>	41 717 371	17 128 073	<b>41,06%</b>
<b>E</b>	<b>GOVERNANCE DU SECTEUR</b>	11 995 281	9 815 894	<b>81,83%</b>
	<b>Total</b>	<b>111 019 112</b>	<b>69 540 444</b>	<b>62,64%</b>

## **ANALYSE DES RESULTATS ET DES CONTRAINTES RENCONTREES ; PROPOSITION DE MESURES CORRECTIVES**

Ce chapitre présente des analyses des résultats de chaque objectif spécifique du cadre logique du Ministère pour le secteur « eau & assainissement ».

### **1 Amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau**

L'année 2014 a vu enfin l'aboutissement du dossier PANGIRE avec la signature de la convention de financement de la BAD, le recrutement du bureau d'étude chargé d'appuyer son élaboration, et la réalisation, avec l'appui du PASEHA 2, des études thématiques pour le diagnostic de la situation.

Le budget de l'Etat sur fonds propres a été utilisé dans les missions de collecte des données mais il demeure insuffisant. Toutefois, grâce à l'appui de certains projets, la DGRE a pu réaliser la veille hydrologique pendant la saison hivernale et élaborer les bulletins décennaires qui ont permis d'alimenter le système d'alerte précoce (hydro-agro-météo) dirigé par la Primature.

En ce qui concerne les eaux souterraines, le suivi piézométrique est réalisé par certaines régions appuyées par des projets (Zinder, Diffa, Maradi Tahoua, Dosso), ainsi que le suivi de la qualité de l'eau.

De manière générale, le suivi régulier des ressources en eau devient impératif du fait du phénomène du changement climatique d'une part et d'autre part de la mise en œuvre de l'Initiative 3 N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » qui est un ambitieux sous-programme du Programme de la Renaissance du Niger nécessitant une demande en eau considérable pour sa réussite.

En somme, le Niger, pays sahélien, par excellence, doit tout mettre en œuvre pour quantifier les ressources en eau afin de mieux planifier son développement économique et social basé en grande partie sur l'agriculture et les exploitations minières envisagées pour l'avenir. Aussi, cette préoccupation connaîtra sa résolution grâce aux différentes thématiques engagées dans le cadre de l'élaboration du PANGIRE.

Le processus d'élaboration des PLEA à l'échelle doit se poursuivre car ces plans locaux de l'eau et de l'assainissement a un triple rôle pour le secteur. En effet, les PLEA serviront à :

- préciser le référentiel des ouvrages hydrauliques au niveau communal ;
- assurer une programmation fiable des ouvrages par les communes ;
- aider à faire un plaidoyer pour la mobilisation des financements par les conseils communaux.

Les **mesures correctives** recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Respecter les délais d'élaboration du PANGIRE prévu pour fin 2015 ;
- Sensibiliser les décideurs politiques à faire un plaidoyer pour la mobilisation des financements pour l'élaboration du PANGIRE ;

- Accélérer l'élaboration des PLEA par l'Etat et ses partenaires dans la mise en œuvre des projets et programmes ;
- Améliorer la fonctionnalité de la CNEA et des CREA à travers la tenue régulière de leurs instances.

## 2 Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural

**1365 nouveaux eqPEM** ont été réalisés au cours de l'année **2014** sur **3080 programmés**. Pour la réhabilitation **447 eqPEM** ont été exécutés dans la même période pour une programmation de **913 eqPEM**. Ceci correspond à un taux d'exécution de **44,32%** pour les nouveaux ouvrages et **48,63 %** pour la réhabilitation. Ces faibles taux d'exécution s'expliqueraient par :

- Une programmation annuelle ambitieuse ne prenant pas en compte les délais incompressibles de réalisation des travaux (études APD, AO, démarrage de travaux...)
- Le démarrage tardif des activités pour les réalisations physiques de certains projets et programmes de grande envergure, y compris le BIE dont les crédits ont été libérés tardivement.

En rappel, le **PN-AEPA 2011-2015** adopté en **Décembre 2011** visait la réalisation de **14 000 nouveaux eqPEM** et la réhabilitation de **8 250 eqPEM** entre 2011 et 2015. Cet objectif obéit à la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement qui est la déclinaison du Programme de Renaissance pour le Niger du Président de la République, Chef de l'Etat dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement. Il faut aussi préciser que le PN-AEPA 2011-2015 s'intègre parfaitement dans le Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 qui est le cadre stratégique du développement économique et social du Niger.

Un effort supplémentaire doit être fait dans la mobilisation des moyens financiers, le renforcement des capacités des entreprises, prestataires du secteur ainsi qu'un appui conséquent du niveau central pour suivre les activités exécutées sur le terrain.

Par ailleurs, ces résultats mitigés ne permettent pas de faire augmenter le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural qui devait passer de 48% en 2009 à 58 % en 2015. Le TAt 2014, calculé sur la base du recensement 2001, est de 50 %, ce qui reste très inférieur aux objectifs fixés. Ces constatations sont principalement dues à :

- ☞ L'insuffisance des réalisations annuelles par rapport aux objectifs;
- ☞ La non-utilisation du PNAEPA 2011-2015 dans les processus de programmation, ce qui explique le faible rendement des réalisations en termes de personnes supplémentaires desservies par nouveau EPEM (environ 100 en moyenne au lieu de 250);
- ☞ Le taux d'accroissement démographique qui demande la réalisation plus de 1000 EPEM annuellement pour faire augmenter le TAt.

L'alignement des données sur la base du recensement général de la population et de l'habitat 2012 a été différé en attendant l'harmonisation des données statistiques de l'ensemble des ministères. Cette démarche gouvernementale permettra d'avoir une vision globale du développement économique et social.

Les **mesures correctives** recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Accélérer l'application du CDMT du secteur élaboré en 2013 et 2014 afin de rendre efficace les investissements par la dotation en moyens humains et financiers conséquents;
- Renforcer l'efficacité organisationnelle du MH/A afin de minimiser les lourdeurs administratives dans l'exécution des activités et booster la motivation des agents ;
- Identifier et mettre en œuvre une stratégie pertinente de renforcement des capacités du secteur privé ;
- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation du secteur ;
- Mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours du PNAEPA, notamment celles relatives à l'approche-programme et à la mise en place d'un pot commun multi-bailleurs ;
- Améliorer le processus de programmation conjointe et d'élaboration du BPO de façon ascendante à partir des communes, dans le respect du PNAEPA ;
- Transférer les compétences et les ressources aux collectivités territoriales ;
- Réaliser un inventaire exhaustif des ouvrages hydrauliques et d'assainissement sur l'ensemble du territoire national.

### **3. Amélioration des pratiques d'hygiène et d'Assainissement à travers le changement de comportement**

L'adoption de la SOPHAB et de son plan d'action en juillet 2014 par le Gouvernement a ouvert des perspectives au sous-secteur. L'état de mise en œuvre du plan d'action fin 2014 n'est pas significatif, mais sera suivi dans les prochaines années.

Les réalisations des infrastructures d'assainissement de base en 2014 se présentent comme suit :

- 19 255 latrines familiales ont été réalisées sur une programmation de 31 730 soit un taux de réalisation de 60,68%
- 790 latrines publiques ont été construites sur une programmation de 1 514 soit un taux de réalisation de 52,18%;
- La poursuite de la mise en œuvre de l'ATPC. Aussi, en 2014, 700 villages ont été déclenchés sur une programmation de 467, et 63 déclarés FDAL

On constate que la proportion de villages déclarés FDAL par rapport au nombre de villages déclenchés est inférieur à 10 %, ce qui nécessite une analyse plus approfondie.

Les **mesures correctives** recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Rechercher de nouveaux financements pour permettre un relèvement significatif du taux d'accès en assainissement de base ;
- Elaborer des programmes à part entière pour l'assainissement conformément aux dispositions du PDES 2012-2015 ;
- Intégrer les éléments de la SOPHAB dans le PNAEPA post 2015 ;
- Plaidoyer pour une augmentation significative en 2016 de la ligne budgétaire créée dans la loi de finances 2015 pour le financement des actions de « promotion de l'hygiène et de l'assainissement » à l'instar du budget mobilisé pour la construction des points d'eau.

## 4 Amélioration de l'accès à l'eau potable du milieu urbain

En 2014, en milieu urbain, **88,85%** (contre 86,75% en 2013) des habitants vivant dans le périmètre concédé à la SPEN ont théoriquement accès à l'eau potable. Soit une augmentation du taux de desserte de 2 points entre 2013 et 2014.

Les **mesures correctives** et autres actions recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Affiner le mode de calcul du taux de desserte en hydraulique urbaine afin de mieux refléter la réalité de l'approvisionnement en eau potable des populations notamment pendant les périodes de pointe
- Accélérer l'extension du périmètre de la SPEN.

## 5 Développement des capacités des acteurs publics

L'adoption du Code de l'eau, du guide AEP en milieu rural et de leurs textes d'application constituent des avancées considérables pour le secteur. Mais l'application effective de cette ordonnance n'a pas significativement évolué surtout en ce qui concerne la création du Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement qui, certainement, contribuera significativement au financement du secteur.

Concernant la vulgarisation et la mise en œuvre du Guide National du Service Public de l'Eau en milieu rural, le plan d'action (2011-2013) pour sa mise en application du n'a connu qu'un faible taux d'exécution financière. En effet, l'Etat et les communes n'ont pas contribué à son financement. Cependant, la plupart des communes ont pu finalement être touchées, et la formation de formateurs locaux a pu être mis en œuvre.

Les résultats sont les suivants :

**Tableau n° 13** : Situation des mini-AEP, PEA et SPP en gestion déléguée au 31/12/2014

	Mini AEP	PEA	SPP	TOTAL	Gestion déléguée	%GD	Nombre Délégitaire	Pers. Morale
Agadez	26	2	14	42	2	5%	1	1
Diffa	30	5	3	38	31	82%	2	2
Dosso	196	28	4	228	196	86%	10	11
Maradi	238	12	24	274	253	92%	19	15
Niamey	0	12	0	12	12	100%	7	0
Tahoua	196	29	22	247	158	64%	29	14
Tillabéri	151	30	22	203	142	70%	9	6
Zinder	81	19	10	110	66	60%	6	7
<b>TOTAL</b>	<b>918</b>	<b>137</b>	<b>99</b>	<b>1154</b>	<b>860</b>	<b>75%</b>	<b>83</b>	<b>56</b>

Source : Bilan 2014 DEP/MHA

Des avancées importantes ont eu lieu en 2014 avec l'adoption par le Gouvernement de la **Stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et de l'assainissement (SOPHAB)** et de la **Stratégie nationale en matière d'hydraulique pastorale (SNHP)**.

L'évaluation à mi-parcours du PNAEPA 2011-2015 a été menée de façon participative durant l'année 2014 de mars à juillet avec l'appui du bureau COWI et le financement de l'UE. Tous les acteurs sectoriels ont été invités à évaluer, thème par

thème, l'avancement du PNAEPA. Plusieurs séries d'ateliers et de groupes de travail se sont tenus. **Le rapport final contient 39 recommandations** prioritaires accompagnées de leurs feuilles de route à court-terme.

Il faut noter que les collectivités territoriales, et notamment les communes, ont été invités à participer au dialogue sectoriel dans les groupes de travail et au cours de la Revue annuelle du secteur. Cet appui et cet apport ont été très bénéfiques, surtout dans l'optique du transfert des compétences et des ressources aux CT en 2016.

S'agissant du paiement des factures d'eau de l'administration et des abonnés cautionnés, la situation des arriérés de paiement des factures d'eau s'est nettement améliorée en 2014 ; les arriérés de l'administration de l'année 2013 et antérieurs ont été entièrement soldés. Cependant il n'y a pas eu d'effort au niveau des arriérés des abonnés cautionnés par l'Etat (CNOU, Hôpital de Niamey, Hôpital de Zinder, Hôpital Lamordé et Polyclinique Gazobi). La situation des arriérés est de 2 748 254 883 francs CFA au 31 décembre 2014 hormis les facturations de décembre, dont 1 729 827 124 francs CFA au titre des consommations de 2014.

Une étude sur la maîtrise des consommations d'eau des installations de l'administration et des abonnés cautionnés est disponible. Un plan d'action a été élaboré en 2013 et un arrêté a été pris pour mettre en œuvre ce plan.

**Du point de vue de l'efficacité du Ministère**, il y a lieu d'améliorer la communication intra et internet du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Les compétences des agents ont également été développées grâce à des formations, et le plan de formation 2012-2014 a été adopté et commence à être mis en œuvre. On peut notamment relever que plusieurs formations groupées ont été organisées au niveau central regroupant une vingtaine d'agents.

Toutefois certains défis restent à être relevés notamment, l'appropriation de certains outils de travail tels que l'élaboration et l'utilisation du budget programme par objectifs (BPO) et la faible maîtrise de l'outil Excel.

Au niveau déconcentré, le Ministère a décidé de relever le niveau des DDHA en nommant à leur tête des cadres supérieurs. Il reste toutefois à compléter les effectifs et leur formation sur les diverses réformes entreprises dans le secteur pour qu'ils appuient efficacement les communes.

Avec les efforts de l'Etat et de ses partenaires, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement dispose d'un parc informatique satisfaisant mais un plan de renouvellement doit être fait car certains de ces équipements commencent à dater ou à être dépassés en termes de capacités et de durée de vie. Par ailleurs, avec la création des nouvelles DDHA, il est impératif de prévoir un rehaussement des moyens financiers pour l'acquisition de nouveaux équipements informatiques et scientifiques pour un renforcement de capacités des structures déconcentrées.

Pour ce qui est des véhicules, il est nécessaire de renouveler le parc pour une meilleure intervention sur le terrain des agents.

Les **mesures correctives** et autres actions recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Améliorer la connexion en Internet du Ministère et ses différents démembrés et rendre opérationnel le site WEB du Ministère ;
- Mettre en œuvre les 39 recommandations de l'évaluation à mi-parcours du PNAEPA

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action du guide AEP et réaliser l'étude sur la performance des systèmes de gestion depuis sa mise en œuvre.
- Poursuivre le processus d'élaboration de la politique nationale d'hygiène et d'Assainissement
- Augmenter les effectifs des DDHA
- Recycler et former les agents du Ministère pour une meilleure utilisation des outils de travail (Logiciel Tompro, EXCEL, BPO ...etc) ;
- Mobiliser les financements plus conséquents pour la formation et les achats de matériel ;
- Construire des locaux de travail adéquat pour toutes les structures qui en manquent.

## 6 Renforcement de la coordination des acteurs

La coordination du secteur fonctionne grâce à la tenue régulière des réunions du Cadre de Concertation Etat/PTFs, et à l'organisation de la Revue annuelle en Juin. Cette dernière a été organisée et préparée en 2014 en s'appuyant sur des groupes de travail préparatoire, ce qui nettement amélioré la qualité des échanges et des présentations.

En 2014, un second cadre de concertation Etat/ONG est venu s'ajouter à celui existant avec les PTF, et s'est réuni à 2 reprises. Cette dynamique de concertation s'installe progressivement entre les structures déconcentrées du Ministère et les intervenants aux niveaux régional et local.

Le Budget Programme par Objectifs (BPO 2015-2017) a été mis à jour et a servi de base pour le plaidoyer auprès des PTF du secteur en vue de remédier au sous-financement du secteur. L'adaptation de l'outil BPO aux objectifs du PN-AEPA est un acquis mais l'adaptation des cadres des projets et programmes du secteur et l'appropriation par les agents du MH/A se font difficilement. Il est, de ce fait, très peu utilisé dans la pratique.

Il a cependant servi à élaborer le deuxième CDMT sectoriel 2015-2017 qui a été consulté pour l'élaboration de loi de finances 2015.

Un travail de sensibilisation et de formation doit être mené afin de mieux mesurer les performances enregistrées dans le secteur et apprécier la contribution de tous les partenaires.

Les **mesures correctives** et autres actions recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Accélérer la mise en place des cadres de concertation des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement là où ils n'existent pas et renforcer les cadres existants dans les régions et les départements ;
- Mettre en œuvre les recommandations relatives au BPO sectoriel ;
- Adapter les cadres logiques de tous les projets et programmes du secteur ;
- Faire un plaidoyer pour l'extension de l'élaboration des PLEA dans toutes les communes ;
- Faire un plaidoyer pour l'augmentation du volume des financements alloués au secteur par l'Etat, les PTF et les ONG.

## 7 Suivi, évaluation, communication et échange d'information au niveau sectoriel

Depuis 2009, le Ministère a adopté des canevas de rapportage pour les DRHA et Directions Centrales et les structures. Ces canevas ont servi à l'élaboration du présent rapport. Il reste à mettre l'accent sur la ponctualité dans la remise des rapports et l'amélioration de la qualité des analyses.

Mais pour une harmonisation du système de rapportage et une facilité de consolidation au niveau national, le format du rapport dans le secteur de l'eau et de l'assainissement doit être repensé afin de permettre annuellement un suivi et une évaluation exhaustive du PN-AEPA.

Pour ce qui concerne le suivi sectoriel, la mise en place du SISEAN serait une avancée importante en termes de suivi-évaluation et de diffusion de l'information. Cependant, les défis sont nombreux pour mettre en place un tel système, et l'utilisation du référentiel des ouvrages hydrauliques devra se poursuivre pour calculer les indicateurs et réaliser les programmations. L'accent doit surtout être mis sur l'élaboration des PLEA au niveau de l'ensemble des communes afin d'affiner davantage le référentiel à cette échelle administrative la plus déconcentrée.

Le rapport annuel sur les indicateurs rend compte de l'évolution des indicateurs et constitue un élément essentiel du suivi-évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les **mesures correctives** et autres actions recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Associer l'INS au processus de réalisation de l'inventaire des ouvrages d'assainissement de façon à anticiper sur le mécanisme de suivi de ce sous-secteur ;
- Veiller à l'application des règles de programmation selon la liste des localités prioritaires définies sur la base du référentiel pour garantir le meilleur impact des interventions sur l'accroissement de l'accès et la réduction des disparités géographiques

Afin d'optimiser le suivi dans le domaine de l'hydraulique rurale, les ajustements suivants sont proposés :

- Mise en place d'un mécanisme de suivi mensuel des réalisations par les DRHA/DDHA et remontée de l'information au niveau central ;
- Finalisation du développement du SISEAN pour qu'il soit effectivement utilisé et mis à jour ;
- Après mise à jour du RENACOM en 2012 dans le cadre du recensement des populations : ajustement des données concernant les localités et les populations, délimitation du périmètre des 2 sous-secteurs selon l'INS et harmonisation des projections de population des sous-secteurs de l'hydraulique urbaine et rurale.

## 8 Fonctionnement du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Les ressources allouées aux structures déconcentrées du Ministère (DRHA et DDHA) sont insuffisantes pour garantir la bonne exécution des missions qui leur sont assignées. Le BPO (2015-2017) a chiffré les besoins exprimés par les toutes les structures opérationnelles sur le terrain et les financements alloués : les régions appuyées par des projets ont souvent plus de moyens pour exécuter convenablement leurs activités. C'est pourquoi, il est nécessaire de revoir la répartition des fonds propres de l'état alloués aux régions sur la base des critères réalistes et équitables.

Les allocations budgétaires faites aux services déconcentrés du Ministère ont certes augmenté depuis 2009. Cependant, la dotation stagne depuis 2013, et le nombre de DDHA a augmenté. La libération tardive ou partielle des crédits alloués aux régions ne leur permettent pas de réaliser leurs missions dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne le taux de consommation, la situation s'améliore d'année en année, mais les lenteurs administratives des procédures tant nationales qu'au niveau de certains bailleurs de fonds persistent.

Le processus de décentralisation et déconcentration nécessitera aussi de redéployer du personnel du niveau central vers les niveaux déconcentrés, afin de suivre l'évolution de l'organisation et des attributions des structures du Ministère.

Les **mesures correctives** et autres actions recommandées pour cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Augmenter la dotation de fonctionnement aux DRHA/DDHA ;
- Améliorer le suivi des mécanismes de passation des marchés et de libération des crédits pour diminuer les retards ;
- Affecter et redéployer des agents vers les niveaux déconcentrés.

## PLAN D'ACTION 2015

### Loi de finances 2015

Au titre de la loi des finances 2015, les prévisions de dépenses et les crédits votés se présentent comme suit pour le MHA :

**Tableau N° 14** : Prévisions des dépenses et Crédits votés

Titres	Libellés	Crédits votés [FCFA]
II	Dépenses du personnel	1 805 700 076
III	Dépenses de fonctionnement	765 590 208
IV	Subventions et autres transferts courants	21 563 275
V	Investissements exécutés par l'Etat (y compris financements des PTF)	117 407 642 346
<b>TOTAL</b>		<b>120 000 495 905</b>

**Tableau N° 15**: Investissements prévus dans la loi de Finances 2015 pour l'Hydraulique et l'Assainissement (Milieu rural et urbain)

N°	Nom du projet	Budget 2015	
		PTF	Etat
1	Puits villageois pastoraux et forages villageois-PPTE (Trésor)		1 046 105 602
2	Programme Hydraulique Rurale-Appui au Secteur Eau et Assainissement) (Coopération Suisse)	1 177 755 288	
3	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE PHASE 1)	654 645 086	24 512 000
4	Etude Socio- Economique de la Phase 3 du Projet Hydraulique Villageoise et Pastorale dans la Région de Tillabéry ALG 3 Niger	0	
5	Programme d'Appui au Secteur Eau-Assainissement Phase 2 (DANIDA / LUX & Trésor)	7 599 371 000	60 000 000
6	Ouvrages hydrauliques (Trésor)		5 000 000 000
7	Projet Mini AEP solaire (FED) PMAEPS 3	6 078 233 300	
8	Projet Initiatives d'Accélération des OMDS IAOMD	2 711 890 300	
9	Projet Eau & Assainissement en milieu Urbain -PEAMU (Emprunt BM)	10 289 602 786	
10	Deuxième Programme d'AEP/AMR Dosso & Tillabéry (Emprunt BAD/RWSSI & Trésor))	0	
11	Projet hydraulique Villageoise et Pastorale dans la Région de Dosso (ANR/Belgique)	1 101 796 396	
12	AEP-GANARAM-Villes de Zinder et Mirriah (Emprunt EXIMBANK –Chine)	4 270 612 056	
13	Investissements administratifs		909 459 847
14	Programme Hydraulique Villageoise (Emprunt FKDEA)	908 069 574	67 708 107
15	Programme Hydraulique Rurale et Assainissement (BID UEMOA)	248 534 826	147 000 000
16	Projet de Renforcement des capacités de gestion des intervenants du secteur AEPA au niveau déconcentré et décentralisé du Niger(PNUD)	143 575 000	
17	Programme Hydraulique Rurale (EXIMBANK Inde)	4 448 554 225	
18	Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (EXIMBANK Chine)	67 491 179 300	
19	Programme de Lutte Contre l'Ensablement du Fleuve Niger	130 515 748	

20	Projet d'Etude de Champ de Captage de l'Eau à Téra et Sud Maradi(AIEA)	13 412 500	3 100 000
21	Ouvrages d'Assainissement (Etudes)		82 000 000
22	Programme de Développement Durable du Bassin du Lac Tchad (FAD)	2 785 009 405	
	<b>Total général hydraulique et Assainissement (rural et urbain)</b>	<b>110 052 642 346</b>	<b>7 339 885 556</b>
	<b>TOTAL Budget investissement 2015</b>	<b>117 392 642 346</b>	
	<b>% par source de financement</b>	<b>PTF =94 %</b>	<b>Etat + PPTE = 6%</b>

*Source : Loi de finances 2015*

Les engagements pris en vue de l'augmentation des frais de fonctionnement affectés aux DRHA ne se sont pas poursuivis. En 2015, le budget de fonctionnement de chaque DRHA a diminué par rapport à 2014. Le détail du budget de fonctionnement 2015 se présente comme suit par DRHA :

**Tableau N° 16** : Budget de fonctionnement des Directions régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement- Loi de Finances 2015

Rubrique	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéri	Zinder
Fournitures de bureau	1 106 302	1 094 563	1 214 982	1 234 371	1 071 297	1 222 738	1 222 738	1 265 392
Produits d'entretien	591 100	584 828	649 168	659 527	572 397	653 312	653 312	676 102
Fournitures et consommables	2 503 812	2 477 246	2 749 781	2 793 662	2 424 589	2 767 333	2 767 333	2 863 871
Habillement	1 004 912	994 250	1 121 244	1 121 244	973 115	1 110 676	1 110 676	1 149 423
Carburant	3 464 822	3 464 822	2 698 103	2 698 103	2 341 655	2 672 675	2 672 675	2 765 911
Entretien bâtiments	7 314 933	7 237 320	8 161 735	8 161 735	7 083 482	8 084 816	8 084 816	8 366 853
Entretien matériel de transport	910 042	900 387	1 015 392	1 015 392	881 248	1 005 822	1 005 822	1 040 910
Frais de transport et de mission	1 096 240	1 084 609	1 223 144	1 223 144	1 061 554	1 211 618	1 211 618	1 253 885
<b>Total</b>	<b>17 992 163</b>	<b>17 838 025</b>	<b>18 833 549</b>	<b>18 907 178</b>	<b>16 409 337</b>	<b>18 728 990</b>	<b>18 728 990</b>	<b>19 382 347</b>

*Source : Loi de finances 2015*

Le fonctionnement des directions régionales de l'hydraulique et de l'assainissement en 2015 varie de **16 409 337** FCFA (Région de Niamey) à **19 382 347** FCFA (Région de Zinder).

Les commentaires suivants peuvent être faits par rapport au budget de fonctionnement des DRHA :

- La part réservée aux frais de mission reste relativement faible (moins de 20 % pour le carburant et les frais de transport) ;
- L'allocation du budget par DRHA ne tient pas compte du volume d'activités menées ni de la taille de chaque région. Une exploitation judicieuse de l'outil BPO (qui permet de calculer le budget de fonctionnement en fonction du volume d'activités) aurait permis d'éviter cette situation ;
- Le total du budget de fonctionnement alloué aux DRHA correspond à environ 19% du budget de fonctionnement du MHA.

## **Synthèse du Plan d'Action 2015**

### **A) La gestion intégrée des ressources en eau**

- ⇒ Elaboration du PANGIRE ;
- ⇒ Poursuite des activités GIRE ;
- ⇒ Suivi de la ressource en eau ;
- ⇒ Organisation des réunions statutaires de la CNEA et des CREA

### **B) L'alimentation en eau potable en milieu rural**

- ⇒ Réalisation de 7064 nouveaux équivalents PEM ;
- ⇒ Réhabilitation de 1993 anciens équivalents PEM ;

### **C) Assainissement de base (en milieu rural & urbain)**

- ⇒ Construction de 41 588 latrines familiales ;
- ⇒ Construction de 2038 latrines publiques ;
- ⇒ Mise en œuvre de l'ATPC dans 1286 villages
- ⇒ L'élaboration d'un document de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement (financement BM) ;
- ⇒ L'élaboration du schéma d'assainissement de la ville de Niamey et de ses hôpitaux (financement AFD) ;
- ⇒ L'élaboration d'un guide d'assainissement (financement PNUD);
- ⇒ La mise au point d'outils et de supports de communication pour un changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement (WSP/BM);
- ⇒ La vulgarisation de la SOPHAB ;
- ⇒ La mise en œuvre du plan de communication élaboré dans le cadre du PEAMU.

### **D) L'alimentation en eau potable en milieu urbain**

En 2015, la SPEN prévoit de :

- ⇒ parachever l'ensemble des travaux relatifs aux sept sous projets du PEAMU,
- ⇒ réaliser la 4ème filière de la station de traitement (Goudel IV) ;
- ⇒ poursuivre et finir les travaux de l'AEP Zinder ;
- ⇒ intégrer 19 centres dans le périmètre de la concession ;

### **E) La gouvernance du secteur**

- ⇒ Poursuite de l'élaboration des textes d'application prioritaires du code de l'eau ;
- ⇒ Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale ;
- ⇒ Mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie Opérationnelle de Promotion d'Hygiène et d'Assainissement de base (SOPHAB) ;
- ⇒ Application des contrat-cadres avec les entreprises pour la réalisation de forages ;
- ⇒ Elaboration de 36 PLEA dans les régions de Zinder et de Diffa (PASEHA2) ;

- ⇒ Organisation de la Revue Annuelle du Secteur en juin avec tous les acteurs ;
- ⇒ Organisation du forum Etat/Collectivités territoriales dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement (Janvier) ;
- ⇒ Dynamisation des cadres de concertation Etat/PTFs et Etat/ONGs du secteur ;
- ⇒ Organisation du Forum National de l'Eau à Niamey en prélude au Forum Mondial de l'Eau (Corée du Sud – Avril 2015) ;
- ⇒ Elaboration du CDMT 2017-2019 du MHA ;
- ⇒ Mise en œuvre des recommandations (39) issues de l'évaluation à mi-parcours du PNAEPA ;
- ⇒ Elaboration du PNAEPA 2016-2030.

-----°-----

# ANNEXES

## RESSOURCES HUMAINES

### Effectifs

La répartition globale des agents du MH/A est la suivante :

- Agents en poste au niveau central et services déconcentrés : **563**
- Agents en détachement ou en disponibilité (toutes catégories confondus) : **45**
- Agents en position de stage (toutes catégories confondus) : **30**

**TOTAL : 639**

A ce nombre, il faut ajouter les Appelés du Service Civique National qui sont au nombre de **86** repartis dans les structures centrales et déconcentrées du Ministère :

<b>Hommes</b>	<b>64</b>
<b>Femmes</b>	<b>22</b>
<b>Total</b>	<b>86</b>

La répartition des agents par catégorie pour et selon les différentes structures du Ministère est la suivante au **31 décembre 2014** :

**TABLEAU N° 17 : REPARTITION DES AGENTS DIRECTIONS CENTRALES ET SERVICES DECONCENTRES DU MH/A**

Structures	Cadres										Total Cades	Auxi	TOTAL
	A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D1	D2				
Cabinet du Ministre	8	2	1	0	0	1	0	0	0	0	12	6	18
Secrétariat Général	5	0	1	0	1	0	1	0	0	0	8	9	17
Inspection Générale des Services	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	2	6
<b>TOTAL CABINET + SECRETARIAT GENERAL</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>41</b>
Direction des Etudes et de la Programmation	4	5	0	0	0	0	0	0	1	0	10	1	11
Direction de la Législation	2	2	1	0	1	0	0	0	0	0	6	0	6
Direction de la Statistique	5	3	0	0	0	0	0	0	0	0	8	4	12
DAID/RP	0	2	0	0	4	0	0	0	0	0	6	6	12
DRFM	0	10	8	0	5	1	0	0	0	0	24	6	30
Direction Ressources Humaines	1	2	1	0	2	0	0	0	0	0	6	4	10
<b>TOTAL STRUCTURE D' APPUI</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>21</b>	<b>81</b>
Direction Général de l'Hydraulique	10	0	1	2	1	0	1	0	0	0	15	4	19
Direction de l'Hydraulique Urbaine, Semi Urbaine	7	1	0	0	1	0	0	0	0	0	9	2	11
Direction de l'Hydraulique Villageoise	4	0	3	0	0	0	0	0	0	0	7	4	11
Direction de l'Hydraulique Pastorale	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	3	1	4
Direction Générale des Ressources en Eau	9	0	1	1	1	0	0	1	1	0	14	8	22

	Cadres									Total Cadres	Auxi	TOTAL
	A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D1	D2			
Direction de l'Hydrogéologie	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3
Direction de l'Hydrologie	1	0	2	0	0	0	0	0	0	3	0	3
DIGBD	2	1	0	0	0	0	0	0	1	4	0	4
Direction Générale de l'Assainissement	5	1	0	1	1	0	0	0	0	8	5	13
DIHA/MR	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	1	4
DIHA/MU	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
DDVSA	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	4
DACI	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3
BRHU / SU	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4
CFTEA	4	1	1	1	1	0	0	0	0	8	3	11
<b>TOTAL Directions Techniques</b>	<b>54</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>84</b>	<b>34</b>	<b>118</b>
Direction Régionale de l'Hydraulique/Agadez	7	1	0	5	3	0	0	0	0	16	4	20
Direction Régionale de l'Hydraulique/Diffa	11	3	4	7	0	0	0	0	0	25	10	35
Direction Régionale de l'Hydraulique/Dosso	14	5	2	6	0	0	2	0	1	30	12	42
Direction Régionale de l'Hydraulique/Maradi	8	6	4	9	2	3	1	2	0	35	19	54
Direction Régionale de l'Hydraulique/Tahoua	12	3	3	13	1	1	0	0	0	33	20	53
Direction Régionale de l'Hydraulique/Tillabéry	18	3	3	6	1	0	0	1	0	32	14	46
Direction Régionale de l'Hydraulique/Zinder	12	5	1	15	1	0	0	0	0	34	20	54
Direction Régionale de l'Hydraulique/CUN	2	3	1	3	1	0	0	0	0	10	9	19
<b>TOTAL DRHA</b>	<b>84</b>	<b>29</b>	<b>18</b>	<b>64</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>215</b>	<b>108</b>	<b>323</b>
<b>Total agents en service</b>	<b>167</b>	<b>61</b>	<b>39</b>	<b>70</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>384</b>	<b>180</b>	<b>563</b>
<b>Total agents en formation</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>30</b>
<b>Total agents en activité</b>	<b>168</b>	<b>74</b>	<b>43</b>	<b>80</b>	<b>29</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>413</b>	<b>181</b>	<b>593</b>
<b>Positions exceptionnelle</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>41</b>
<b>Mise à disposition</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL MHA</b>	<b>198</b>	<b>76</b>	<b>50</b>	<b>83</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>458</b>	<b>181</b>	<b>639</b>

**Tableau N°18 :** Répartition des agents du MHA par sexe et par catégorie

	A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D1	D2	Auxiliaires	TOTAL
<b>Hommes</b>	182	63	31	79	12	4	4	3	3	146	<b>527</b>
<b>Femmes</b>	16	13	19	4	19	2	1	1	2	35	<b>112</b>
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>76</b>	<b>50</b>	<b>83</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>181</b>	<b>639</b>
<b>% femmes</b>	8%	17%	38%	5%	61%	33%	20%	25%	40%	19%	17,5%

L'effectif du personnel du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement compte **112** femmes sur un total de **639** agents, soit 17,5 %.

Cette situation montre que la promotion du genre est faible au niveau du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Une sensibilisation intense doit être menée pour intéresser les femmes à embrasser cette profession. Dans ce cadre, le PASEAH2 finance depuis 2013 la formation de huit (8) jeunes filles pour le cycle Master (ingénieur) au 2<sup>ie</sup> à Ouagadougou, et depuis 2014 la formation de huit (8) autres jeunes filles pour le cycle de Techniciennes Supérieures dans le domaine de l'eau à l'EMIG.

### **Recrutements**

Au cours de l'année 2014, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a recruté de **64 cadres** A & B, dont 20 femmes.

### **Formation catégorielle**

Au **31 décembre 2013**, **trente (30) agents** ont été mis en **formation catégorielle** et **12 agents de courte durée**.

### **Formation continue**

Pour la formation continue, plusieurs agents du MHA ont pris part à des stages de courte durée et de spécialisation ou à des séminaires de formation tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.



## RESSOURCES MATERIELLES

La mise à jour de l'inventaire détaillé du matériel des directions et services centraux, ainsi que des services déconcentrés, est régulièrement faite dans le cadre de la préparation du BPO.

### Equipements de bureau, techniques et scientifiques du MH/A

Parmi les nombreux équipements dont disposent les structures du MH/A, il convient de mentionner la répartition des équipements informatiques, puisqu'ils constituent des outils de base pour le travail des cadres du Ministère ; cette répartition était la suivante au **31 décembre 2014** :

**Tableau N° 19** : Equipements informatiques – Services déconcentrés

Equipements informatiques	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOUA	TILLABERI	ZINDER	TOTAL
Ordinateurs P C	7	4	19	16	4	21	11	19	<b>101</b>
Ordinateurs Portables	1	0	1	2	0	0	1	2	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>108</b>

*Source : Inventaires 2014 DRFM/MH/A*

**Tableau N° 20** : Equipements informatiques – Directions Centrales

Equipements informatiques	DAID/RP	DRFM	DRH	DL	DRE	DHR	DHUSU	DSHA	DGH	DS	DEP	IGS	CABINET	SG	BO	TOTAL
Ordinateurs PC	3	11	4	2	16	6	4	5	4	4	11	7	9	2	1	<b>89</b>
Ordinateurs Portable	1	1	2	2	0	1	0	0	1	0	3	0	1	1	0	<b>13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>102</b>

*Source : Inventaires 2014 DRFM/MH/A*

Actuellement toutes les structures du MHA (niveau central, régional ou départemental) sont dotées au moins d'un ordinateur. Néanmoins, un renouvellement et une augmentation du nombre de ces équipements s'imposent du fait de l'âge de certains d'entre eux mais surtout du recrutement des nouveaux agents et de la création des nouvelles directions départementales.

## Matériel roulant

Au 31 Décembre 2014, la répartition des véhicules est la suivante :

**Tableau N° 21** Matériel roulant –Services Déconcentrés

Matériel roulant	AGADEV	DIFFA	DOSSO	MARADI	NIAMEY	TAHOVA	TILLABERI	ZINDER	TOTAL
Véhicule 4 x 4	4	10	15	6	3	12	8	4	<b>72</b>
Voiture	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Moto	0	8	16	0	0	0	3	2	<b>29</b>

Source : Inventaires 2014 DRFM/MH/A

**Tableau N° 22** : Matériel roulant Directions Centrales

Matériel roulant	DAID/RP	DRFM	DRH	DL	DRE	DHR	DHUSU	DSHA	DGH	DS	DEP	IGS	MHA+CT M	SG	B.O	TOTAL
Véhicule 4 x 4 SW	1	2	0		4	1	1	0	1	0	1	2	1	1	0	<b>15</b>
Véhicule 4 x 4 pick up	2	1		0	1	1	0	1	0	1	1	0	2	0	<b>0</b>	<b>11</b>
Voiture	0	3	2	0		0	0	0	0	0	0	0	4	3	<b>0</b>	<b>12</b>
Moto	1	5	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	3	3	1	<b>17</b>

Source : Inventaires 2014 DRFM/MH/A

Il faut noter qu'une grande partie du parc automobile des régions est dans un état vétuste et certains véhicules sont en panne. Mais, quelques directions régionales et départementales (Diffa et Zinder) ont bénéficié au cours de l'année 2013 d'une dotation de véhicules neufs à travers le PASEHA 2. Avec l'allocation des crédits de fonctionnement aux régions qui augmente chaque année, la remise en état de certains véhicules pourrait être possible. Toutefois, un gros effort doit être fait pour le renouvellement du matériel roulant vieillissant.

## Construction et réhabilitation des locaux

De réels efforts ont été faits avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour doter certaines structures de locaux adéquats. La situation en termes de locaux à fin 2014 s'établit comme suit :

⇒ **Structures Centrales** : Avec le recrutement des nouveaux agents, le problème de locaux se pose sérieusement. Cette situation impacte négativement le travail des agents et ne permet pas d'assurer une performance dans les résultats escomptés dans le secteur. Il est donc plus qu'impérieux de trouver une solution urgente au moment où la tendance pour l'application de l'approche programme dans les interventions du MH/A se dessine avec espoir dans les années à venir.

- ⇒ **Directions Régionales** : toutes les directions disposent de locaux ; cependant les bureaux de la DRHA d'Agadez ont été évacués par le personnel du fait de l'état de dégradation avancée. La DRHA de Tahoua ne dispose pas de locaux à la hauteur de ses besoins réels. Quant à la DRHA de Niamey, elle est logée dans les locaux du Ministère en charge de l'Environnement et des Eaux Forêts. En définitive, la mise à disposition des locaux à toutes les structures du MHA dépourvues devient une priorité.
- ⇒ **Directions Départementales** : A part, certaines DDHA de la région de Zinder (5), quatre (4) DDHA de la région de Dosso (Loga, Douchi, Gaya et Dosso), un (1) DDHA de la région de Tillabéri (Téra) et quatre (4) DDHA de la Région de Maradi (Bermo, Dakoro, Mayahi, GuidanRoundji), la grande majorité des directions départementales ne disposent pas de leurs propres locaux de travail. A ce niveau, il est nécessaire de négocier avec nos partenaires pour qu'à travers des projets et programmes qui s'exécutent sur le terrain de privilégier la construction des locaux pour les unités de coordination des projets et qu'à terme les services puissent en profiter. Sinon, il s'impose à l'Etat de faire une programmation annuelle dans le PIE pour progressivement doter les structures déconcentrées d'un cadre de travail décent.

La situation des locaux dans les régions se présente comme suit :

**Tableau N° 23** Situation des locaux – Services déconcentrés

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Niamey	Tahoua	Tillabéry	Zinder
<b>Local DRH/A</b>	En ruine et évacué	1	1	1	manque	Vétuste et insuffisance de bureaux	1	1
<b>Local DDH/A</b>	0/6	0/6	4/8	*5/8	0/5	0/12	1/13	5/10

*Source : Données Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement*

\* Les locaux abritant la DDH/A de Tessaoua font toujours l'objet de litige foncier.